

DUERP – Mise en place du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Durée : selon étude préalable

Modalité : **Présentiel**

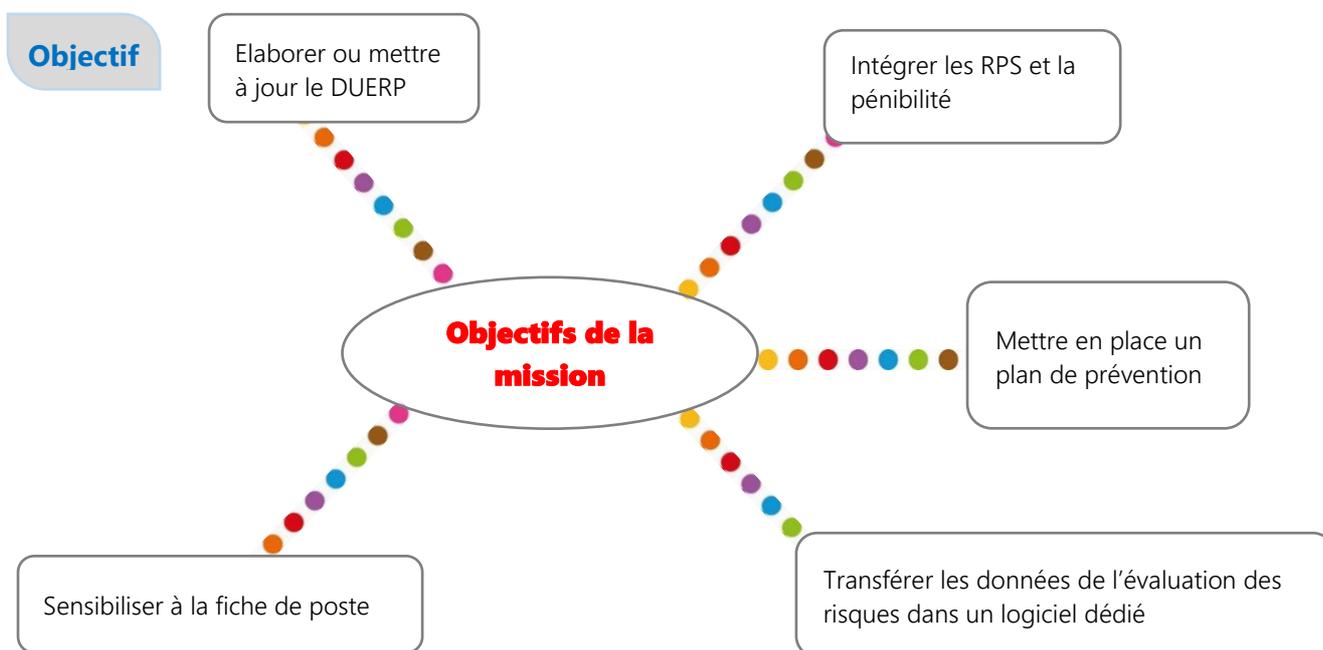
Personnes de l'établissement mobilisés au cours de cette mission : **Encadrement, responsable de service, responsable santé – sécurité, préventeur, membre du CSE, médecin du travail et toute personne pouvant collaborer dans la démarche de l'évaluation des risques**

Prérequis : **Aucun prérequis spécifique**

↶ Tarif

↶ Programmation

Nous consulter / 05 63 40 50 60

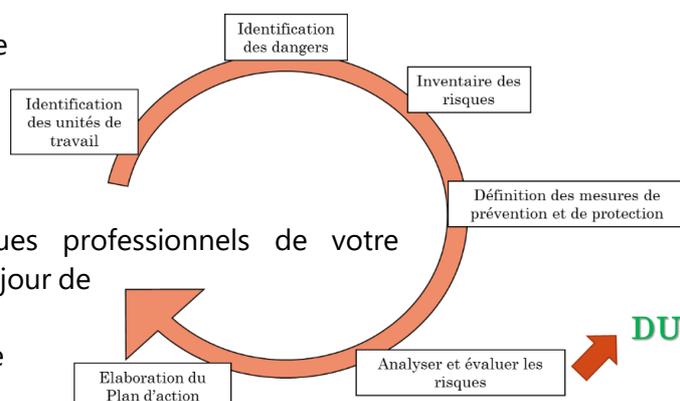


Déroulé de la mission

En tant que mission d'accompagnement et/ou de conseil, le programme sera adapté à vos besoins et celui-ci sera créé spécifiquement avec votre collaboration.

L'accompagnement portera sur les thématiques suivantes :

- Analyse de poste de travail
- Conseil dans la mise en place d'une méthodologie d'évaluation (facteur de gravité, fréquence, probabilité, occurrence...) – Définir la méthodologie adéquate à l'établissement – Créer des critères d'évaluation
- Accompagnement dans l'évaluation des risques professionnels de votre entreprise (création du DUER, rédaction ou mise à jour de l'évaluation du risque)
- Répondre aux obligations réglementaires du code du travail (art. R.4121-1)
- Évaluation et intégration des RPS dans le DUER



Dernière mise à jour : 7/09/23



- Évaluation et intégration des facteurs de pénibilité dans le DUER
- Création de fiches de poste à partir du DUER
- Élaboration du plan d'action de prévention

Méthode

- Lister les activités / services
- Définir les unités / postes de travail à prendre en compte
- Identifier les interlocuteurs pour chaque poste ou unité de travail
- Organiser un « planning d'échange » avec les salariés
- Définir les risques communs aux salariés
- Identifier ou compléter les dangers par poste et lister les risques
- Évaluer les risques en fonction des actions de prévention mise en place

Outils

Fichier Excel d'intégration des données

Préparation de la mission

Notre Conseiller technique s'entretiendra, en amont, avec la personne déléguée pour ce projet et fera la demande de la documentation sécurité à nous faire parvenir (DU, données accident, fiche entreprise...). Un planning des jours d'intervention sera élaboré, des échanges avec les salariés seront sûrement planifiés, une réunion d'ouverture avec les protagonistes pourra être réalisée par FORMAFRANCE. Un échange avec la médecine du travail pourra être utile.

Le + FORMAFRANCE

Votre Conseiller Technique se tient à votre disposition gratuitement toute l'année afin de répondre à vos questions via assistance@formafrance.fr

Informations pratiques

Encadrement : Conseiller Technique Hygiène & Sécurité validé